



HAL
open science

Les paradoxes de l'adopté: des corps extraordinaires au sein de la nation catalane

Nadja Monnet

► **To cite this version:**

Nadja Monnet. Les paradoxes de l'adopté: des corps extraordinaires au sein de la nation catalane. Bianca Botea, Dana Popescu-Jourdy (sous la dir. de). Pratiques de la diversité et de la citoyenneté. Statuts et expériences, Editions des archives contemporaines, pp.43-52, 2022, 9782813004215. hal-01761582

HAL Id: hal-01761582

<https://hal.science/hal-01761582>

Submitted on 29 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les paradoxes de l'adopté: des corps extraordinaires au sein de la nation catalane

Monnet Nadja

Laboratoire Architecture Anthropologie

UMR 7218 LAVUE – CNRS

Maître assistante SHSA Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille

nadja.monnet@marseille.archi.fr

Résumé :

Le cas spécifique de l'adoption internationale à Barcelone me sert de point de départ pour questionner de manière plus large les notions de diversité, de citoyenneté et de citadinité. Comment les adoptés, non nés sur sol catalan, introduisent de la diversité dans le corps de la nation et questionnent les modalités de mise en œuvre du vivre-ensemble ? En quoi leur présence brouille les cartes et obligent à repenser nos manières de concevoir la diversité humaine et nos manières de faire société.

Mots clés : adoption, citadinité, citoyenneté, vivre-ensemble, Barcelone.

Qu'entend-on par « être habitant » dans nos villes contemporaines ? Telle est la question que nous nous posons au sein du Laboratoire Architecture/Anthropologie de l'École Nationale Supérieure de La Villette à Paris depuis quelques années¹. Je tâcherai ici d'y répondre au travers du cas particulier de l'adoption d'enfants, nés à l'étranger et ayant grandi à Barcelone². Il s'agira de réfléchir sur la manière dont les adoptés, en tant que catégorie particulière d'habitants-citoyens-citadins négocient leur quotidien, bricolent leur entrée dans une communauté à laquelle ils sont sensés appartenir, communauté qui en apparence est disposée à les recevoir les bras ouverts mais qui, dans les faits et gestes du quotidien, contredit souvent cet enthousiasme. Au travers de leur situation, la distinction citadin/citoyen se brouille non pas parce qu'ils sont à la fois citoyens et citadins barcelonais mais parce que les personnes qui les côtoient en ville ne les perçoivent pas comme tels. Les adoptés soulèvent des questions d'inégalité de traitement, notamment au travers de « délit de faciès ». Leur présence interroge les recompositions territoriales actuelles et les processus d'émancipations urbaines. Ces jeunes se posent des questions certes, mais surtout posent question à la société dans laquelle ils ont grandi, voire la remettent en question. Néanmoins, ils ne peuvent pas être considérés comme des passeurs de différents « modes de vie », comme certains aimeraient les considérer, en les associant avec les enfants d'étrangers, nés sur sol catalan. Cette (con)fusion avec ces derniers est très fréquente bien qu'erronée, puisque bon nombre d'adoptés arrivent très jeunes et ne maintiennent pas (ou très peu) de liens

¹ Plus concrètement, dans le cadre du chantier «Être habitant ?» que je co-coordonne avec Ferdinando Fava (<http://www.laa.archi.fr/+Etre-habitant+>).

² Les réflexions présentées ici sont le fruit de recherches ethnographiques menées avec Diana Arias dans le cadre d'une recherche pluridisciplinaire, intitulée *Adoptions and Fosterages in Spain: Tracing Challenges, Opportunities and Problems in the Social and Family Lives of Children and Adolescents* qui s'est déroulée de 2012 à 2015 sous la direction de Diana Marre, menée depuis le groupe de recherche AFIN (Enfances, Familles): <http://grupsderecerca.uab.cat/afin>. En plus de nos données de terrain, nous avons bénéficié de plus de quinze ans de témoignages produits par ce groupe qui suit les évolutions des adoptions internationales à Barcelone.

avec leur famille biologique dont ils ne savent généralement pas grand-chose si ce n'est leur ancien ancrage dans telle ou telle nation (Nicaragua, Pérou, Colombie, Népal, Russie, Maroc, Chine, Ethiopie pour ne mentionner que les pays de prédilection où les familles catalanes vont chercher des enfants en adoption).

1. Les paradoxes de l'adopté³

L'adoption internationale introduit des corps au statut particulier dans le corps de la nation : des corps à la fois *in* et *out* ; des corps qui sont nés à l'extérieur de la société catalane mais qui y ont grandi dans son intimité, car ils sont membres de familles des classes moyennes et aisées catalanes⁴. Juridiquement ils deviennent des citoyens espagnols de plein droit après avoir obtenu les noms de familles de leurs parents adoptifs. Ce moment est souvent vécu avec soulagement et marque la fin d'une longue attente⁵, comme nous le relate le père de Jesús qui encore à Lima, et sept ans après avoir rempli les premiers formulaires pour leur demande d'adoption, nous écrit : « Ça y est, on est enfin sur la dernière ligne droite ! Si tout va bien, on pourra rentrer avec le vol du 17 [février 2016]. Hier, on a obtenu son passeport péruvien et aujourd'hui on va à l'ambassade espagnole pour le registre civil et le passeport espagnol. Jesús porte enfin nos noms ! »⁶.

Malgré que les liens d'origine soient officiellement rompus (avec notamment l'effacement des liens d'origine sur le nouvel acte de naissance qui pour certains modifient jusqu'à la date de naissance⁷), ils ne disparaissent ni complètement dans le droit (lorsque des liens de droits subsistent dans les pays d'origine ou que le système juridique des pays d'adoption permet de renouer avec les origines⁸), ni dans les faits. Car les enfants issus de l'adoption internationale sont souvent perçus par les autres comme des étrangers ou des enfants d'immigrés. Leurs caractéristiques physiques les renvoient à cet ailleurs dont le processus d'adoption les a pourtant radicalement coupés.

Si la famille adoptive, comme n'importe quelle famille, a la capacité de transmettre à sa filiation adoptée ses habitudes et ses manières de penser et de faire, ce que Signe Lise Howell dénomme le processus de « *kinning* » (« familialisation », selon la traduction de 2009 ou « emparentement » pour celle du texte co-écrit avec Diana Marre de la même

³ Le lecteur aura sans doute compris que le titre de ce texte est un clin d'œil volontaire au livre *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité* qui rassemble des textes écrits par le sociologue Abdelmalek Sayad entre 1975 et 1988.

⁴ Pour une présentation plus détaillée du contexte de l'adoption internationale en Catalogne et de la méthode utilisée au cours de cette recherche, se référer à Monnet, San Román, Marre (2016).

⁵ Voire d'un véritable parcours du combattant selon l'autobiographie du couple valencien Cristina Durán et de Miguel Angel Giné, relatée dans la bande dessinée *La máquina de Efen* (Ed. Sins Entido, 2012) qui nous en parle avec humour et optimisme tout en nous donnant une idée des dédales administratifs et des nombreuses épreuves auxquelles sont soumises les candidats à l'adoption avant de rencontrer celui ou celle qui deviendra leur enfant. Sur un autre registre et en français, la pièce de théâtre *Fa'a'amu* ; *L'enfant adoptif* de Roger Lombardot (Revest-les-Eaux (Var), Les Cahiers de l'Egaré, 2006) donne également une idée de ces nombreuses épreuves.

⁶ Le texte original est en espagnol. Il a été traduit par nos soins comme toutes les autres citations qui ne sont pas en langue française. Les noms et prénoms mentionnés ont été modifiés pour préserver l'anonymat des personnes qui ont accepté de témoigner et que nous remercions vivement ici.

⁷ Pratique considérée comme utile pour une meilleure intégration des enfants aux systèmes scolaires lorsque l'enfant arrive avec de très fortes carences.

⁸ Pour plus de détails à ce sujet et sur le cas spécifique du Canada, se référer à Ouellette et Saint-Pierre (2011).

année), elle ne peut néanmoins effacer les traits physiques distincts (peau noire, teint plus foncé, yeux bridés, cheveux crépus, etc.). Les enfants adoptés adoptent relativement rapidement la gestuelle et les manières d'être de leurs parents adoptifs mais conservent leurs caractéristiques phénotypiques propres, comme nous en a témoigné un jeune qui nous rapportait ainsi les paroles de sa grand-mère, fascinée par sa manière de s'exprimer : « Mon Dieu, quand tu parles catalan, on en oublie que tu es noir ! ». La couleur de peau crée donc de prime abord un marqueur de différence que les attitudes corporelles, la gestuelle ou la manière de parler sont capables d'invalider en tant que trait pertinent pour marquer une différence grâce au mimétisme des habitudes et des manières de faire de l'entourage.

Mais une fois éloignés du cercle d'interconnaissance, ces jeunes se voient confrontés à une autre image que celle que leurs proches leur renvoient. Ainsi une jeune fille, née en Colombie se voit interdite de discothèque et emmenée au poste de police puis rapidement libérée à l'arrivée de ses parents adoptifs. La jeune-fille a été relâchée sans autre explication que des mots d'excuse au sujet de l'erreur commise : un délit de faciès qui n'a néanmoins pas été reconnu en ces termes dans la méprise et confusion des personnes en présence interloquées. Dans un autre contexte, deux mères qui commençaient à trouver anormal les conditions de travail dans lesquelles se trouvait leur fille qui avait accepté de s'occuper d'une personne âgée, se sont présentées sur son lieu de travail à l'improviste. En les rencontrant, le fils de la personne prise en charge s'est empressé de lui régler son dû et de la remercier pour son travail mais sans lui demander de revenir. Il l'avait probablement prise pour une jeune femme récemment installée à Barcelone et corvéable à merci. La sœur de cette jeune femme nous a expliqué que les seules personnes qui lui rappellent qu'elle est née ailleurs et lui demandent des explications sur ses origines sont les hommes plus âgés qu'elle qui essaient de la séduire en amorçant généralement la conversation sur ce sujet. Une autre jeune fille à la peau mate nous explique que quant elle va au supermarché avec ses amis, c'est uniquement elle qui se fait fouiller son sac à l'entrée et à la sortie. Ces faits et gestes rappellent quotidiennement aux adoptés qu'ils ne sont pas tout-à-fait comme les autres et qu'ils ont besoin de décliner leur identité plus souvent que les autres jeunes de leur âge qui ont néanmoins grandi avec eux.

Le *kinning* désigne le processus qui introduit une personne non connectée auparavant dans une relation significative et permanente d'un groupe de gens. Si ce processus se produit sans forcément en avoir conscience dans la parenté biologique, il résulte d'une démarche délibérée dans le cas de l'adoption. Néanmoins, dans un cas (la naissance) comme dans l'autre (l'adoption), l'arrivée de ce nouvel être et sa transformation en un membre de la famille modifie l'identité de cette dernière. Dans le cas de l'adoption, c'est non seulement l'identité de l'enfant adopté qui se trouve modifiée mais également celle des parents. Ainsi une mère nous explique qu'avant l'adoption, elle n'avait jamais imaginé que son combat allait être d'affronter et de lutter contre les discriminations auxquelles sa fille à la peau noire et aux cheveux crépus a été et continue d'être victime. Bruno Perreau (2010, p. 172-173) se référant à la philosophe Sally Haslanger décrit parfaitement la situation :

l'enfant adopté noir imprègne la vie de ses parents adoptifs blancs d'un sentiment de mixité. Non qu'ils deviennent noirs ou se pensent comme tels, mais qu'ils deviennent responsables pour lui, et pour ce faire, pensent à partir des identités qu'il développe [...]. La notion de ressemblance est donc, en réalité toujours contextuelle : parents et enfants

éprouvent leurs identités en jouant sur la vraisemblance de leurs croyances en la vérité de la chair.

2. Décalages entre auto-identification et identification par autrui

Ces corps restent cependant souvent perçus comme extraordinaires (dans le sens qu'ils sortent de l'ordinaire) et par là rendent visible la dimension sociale de tout lien de parenté. Ils remettent en question l'idée reçue qu'il suffit d'un homme et d'une femme pour engendrer un enfant. Ils nous rappellent le fait qu'avoir un enfant s'inscrit toujours dans un cadre politique. L'adopté plus qu'un étranger est fait étranger. Ce n'est pas l'« étrange étranger » de Jacques Prévert⁹ mais bien plutôt un étrange citoyen. C'est la figure de Georg Simmel en creux, un « étranger sans qualité »¹⁰ car plus que de traverser les frontières, on les lui fait traverser : littéralement parce qu'on va le chercher à l'étranger pour l'amener dans son pays pour le faire sien et au sens figuré parce qu'une fois naturalisé, on perpétue son extériorité en le considérant comme d'ailleurs, pas tout à fait identique à « nous ». L'idée que l'enfant adopté est porteur de plusieurs cultures est présente dans l'opinion publique, chez les professionnels de l'adoption mais également chez les parents adoptifs. Dans les discours de ces derniers, il n'est pas rare d'entendre des affirmations telle que : « cet enfant a apporté de la diversité dans la famille » ou « depuis son arrivée nous sommes une famille multiculturelle », comme si la soit-disante culture de l'enfant adopté se répandait forcément et « naturellement » au sein de la famille. Lorsque des problèmes surgissent, les mœurs et coutumes du pays de naissance sont incriminées. L'enfant est alors considéré comme n'arrivant pas à se défaire de ses habitudes culturelles, comme n'ayant pas supporté ou mal vécu le déracinement.

Plus que de le présenter comme un être contraint de redéfinir les situations et capables de changer les positions d'énonciation (telle la figure de l'étranger théorisée par Georg Simmel en 1905), l'adopté impose à la société de faire ce travail. La présence de son corps extraordinaire, « hors lieu » (*fuera de lugar*) pose des questions à la société plus qu'il ne se les pose (même s'il le fait également).

« Les papiers d'identité assignent impérativement une place à chacun et peuvent l'y enfermer [...] Or, la place assignée à un adopté international peut facilement lui paraître subjectivement inadéquate à rendre compte de sa réalité. D'autant plus quand ses papiers officiels reflètent combien les États actuels eux-mêmes n'arrivent pas toujours à produire un discours cohérent sur les identités qu'ils entendent contrôler. » (Ouellette, Saint-Pierre, 2011, p. 70).

Le statut de citoyen barcelonais (en tant que résident ou constitutif de l'espace urbain) est rarement mis en question. Le fait que le boom de l'adoption internationale coïncide avec celui des mouvements migratoires d'étrangers en provenance de pays

⁹ Le titre de son poème est au pluriel et a été publié en 1951 dans *Le Grand Bal du printemps*. Puis a été inclus dans le recueil intitulé *La pluie et le beau temps* (Paris, Ed. Gallimard, 1955).

¹⁰ Cette fois-ci c'est un clin d'œil au livre d'Isaac Joseph *La ville sans qualité* que je fais, cet auteur ayant fortement marqué ma réflexion sur l'urbain.

n'appartenant pas à la communauté européenne et dont les trajectoires migratoires sont fréquemment similaires à celles des adoptés y est certainement pour beaucoup. Néanmoins la citoyenneté (en tant que nationaux du pays) dont ils jouissent pleinement est souvent mise en doute. Leur situation s'apparente curieusement à celle présentée par Marc Derycke (2016) lorsqu'il parle de la citoyenneté des non-citoyens, bien que les cas étudiés, les sourds, les illettrés, les sans-papiers, etc., se trouvent aux antipodes des adoptés quand à leur statut social et leur condition : leurs papiers sont en règle, ils ont été parfaitement intégré aux systèmes scolaires (du moins pour ce qui est de l'école primaire) et ne souffrent pas, pour ceux que nous avons rencontrés, de handicaps physiques. Les adoptés seraient donc des citoyens pas toujours perçus comme tels. Seraient – ils plus citoyens que citoyens ? Selon le *Dictionnaire critique de la mondialisation*, dirigé par Cinthia Ghorra-Gobin (2012), la cidadinité est présentée comme une possibilité d'action au-delà de la citoyenneté¹¹ pour des secteurs de la population qui ne bénéficient pas de celle-ci dans le lieu où ils résident. L'entrée consacrée à la cidadinité met en effet l'accent sur le fait que « les citoyens ont une capacité d'invention de formes de participation à la vie collective qui dépasse le registre du politique au sens stricte » (Gervais-Lambony, 2012, p. 115). S'appuyant sur la formule lefebvrienne, cette définition de la cidadinité insiste sur le « droit à la ville » des citoyens, ce « droit à l'œuvre et à l'appropriation », théorisé par Henri Lefebvre (1968). La cidadinité serait alors « une forme d'inscription dans l'espace et le social urbain, donc un « habiter » urbain » (ibidem), habiter définit dans le double sens d'inscription dans le monde et d'inscription dans la société. Philippe Gervais –Lambony (2012 : 115-116) s'interroge néanmoins sur l'aptitude de nos villes contemporaines à engendrer une telle cidadinité. Question que soulèvent également les témoignages des adoptés rencontrés.

3. Corps, milieux et choix

Ces corps qu'on fait sien (avec un deuxième acte de naissance, en les naturalisant espagnol, en leur donnant parfois de nouveaux noms, voire une nouvelle date de naissance) sont modelés au fur et à mesure de leur croissance par le milieu de leurs parents adoptifs ainsi que par leurs désirs. Le processus initial d'adaptation à la nouvelle famille est assez similaire à celui expliqué par Marc Derycke (voir son article dans ce volume), à la différence près que les familles adoptantes, si elles ont été intensément suivies et scrutées dans leur moindre intimité avant l'adoption, une fois celle-ci réalisée, sont « en principe » maîtres de l'éducation qu'elles souhaitent donner à leur enfant, à l'inverse des familles d'accueil qui sont contraintes par les volontés des parents biologiques, ce qui, selon les termes de Marc Derycke, est « un facteur de diversité enkysté dans la famille et son espace-temps intime »¹².

Par conséquent, d'un côté des familles limitées dans leurs faits et gestes par les exigences des parents des enfants placés et des autorités garantes du bien-être de ceux-ci et, de l'autre, des parents qui ont carte blanche pour éduquer leur progénitures mais qui sont néanmoins, dans la réalité des faits (selon les résultats du groupe de de recherche

¹¹ Le terme de citoyenneté est ici à comprendre dans son sens retreint de lien d'appartenance d'un individu à un État donné, considéré du point de vue de ses droits et de ses devoirs vis-à-vis de ce dernier.

¹² Je cite ici des échanges eus avec cet auteur par correspondance suite au colloque *Nouveaux lieux, discours et pratiques de la diversité et de la citoyenneté ; approches interdisciplinaires, mise en perspectives européennes* qui s'est tenu à Bucarest les 28 et 29 octobre 2016.

AFIN qui travaille depuis plus de quinze ans sur les questions d'adoption internationale à Barcelone), très demandeurs d'un soutien de la part des pouvoirs publics. Nombreux sont les adoptés qui sont ballottés de médecins en psychologues, voire assistants sociaux. Une psychologue du groupe AFIN disait être émue par le dévouement de certains parents qui ne se lassent pas de chercher des solutions aux problèmes de leurs enfants et qui affrontent courageusement et sereinement les handicaps parfois conséquents avec lesquels sont arrivés leur(s) nouvelle(s) progéniture(s). Elle explique également que souvent le plus difficile pour ces parents est d'accepter que leurs enfants ne seront pas avocats, notaires, dentistes ou médecins comme ils l'ont été de père en fils ou fille. Le travail le plus difficile, toujours selon cette spécialiste, est de faire comprendre aux parents que malgré toute l'énergie et l'attention données, exiger de leurs enfants qu'ils soient aussi performants scolairement que ce qu'ils ont eux-mêmes été est contreproductif plus que bénéfique. Nombreux sont les parents adoptifs qui sont demandeurs de conseils et de support institutionnel pour affronter de nombreuses questions auxquelles ils n'avaient jamais imaginés être confrontés, car l'adoption pose la question des origines, brise la linéarité de l'existence, rend visible la dimension sociale de tout lien de parenté (tout comme pour les familles d'accueil), « troubl[e] l'analogie entre corps humain et corps social » (Perreau, 2012, p.10).

Pour Maurice Godelier (2004), les caractéristiques de nos sociétés occidentales contemporaines sont non seulement la place qu'elles accordent à l'enfance¹³, mais surtout leur désir d'enfant et la volonté de le satisfaire, quel qu'en soit le prix pour ce dernier (Godelier, 2004, p. 587). Suivant l'origine latine du terme (*optare*), l'adoption renvoie à l'idée de choix : « Les adoptés sont d'abord des étrangers à leur famille d'adoption, puis s'y intègrent par élection » (Perreau, 2012, p. 160). Choix des parents plus que de l'enfant mais cette question de choix n'est pas moins unilatérale dans les familles biologiques, comme le font remarquer souvent les enfants à leurs parents lorsqu'ils commencent à se poser la question de la raison de leur existence et des raisons qui ont poussés leurs parents à les concevoir. Qui n'a pas entendu son enfant lui demander : « Papa, maman, pourquoi j'existe ? pourquoi vous avez décidé de me faire ? ».

L'adoption, comme la décrit parfaitement Bruno Perreau, est une métaphore transitoire de l'hospitalité : « l'accueil de l'enfant est temporaire puisqu'il se termine par son incorporation à la famille ou, plus rarement, par un échec d'appareillage » (Perreau, 2012, p. 160). Les résultats des recherches du groupe AFIN, nous obligent néanmoins à nuancer l'optimisme de cette citation, en soulignant le nombre en augmentation de jeunes adoptés émancipés précocement parce que les parents « ne savent plus qu'en faire », leur nombre en surreprésentation dans les structures d'accueil pour jeunes en difficulté¹⁴, voire encore les cas de retour d'enfants adoptés ou de mise à l'assistance publique parce que ces enfants ne correspondaient pas aux attentes de leur parents adoptifs. Si ces cas ne doivent pas nous faire oublier que les adoptions réussies existent et ne sont pas rares, il me semble important de ne

¹³ Place, protégée par des lois qui contraignent les parents à exercer leur devoir parental jusqu'à la majorité de leurs progénitures. Cette obligation morale et juridique concerne quatre domaines : la santé, l'éducation, la sécurité et la moralité. « L'autorité des parents est donc bien à la fois une responsabilité individuelle, morale mais aussi « une fonction d'ordre public », une obligation sociale s'imposant à tout citoyen » (Godelier, 2004, p. 566).

¹⁴ Selon le documentaire *Adoption, 18 ans plus tard* produit par la télévision catalane TV3 en 2014, les adoptés représenteraient 20% des résidents du centre thérapeutique et éducatif *Amalgama7* alors que cette structure ne comptait, selon leurs propres statistiques, que 13,20% de résidents adoptés en 2011.

pas nier les échecs qui sont révélateurs d'une tendance de notre époque qui (sur ?) valorise les enfants et qui les souhaitent conforme à des attentes bien précises, comme s'il s'agissait d'un produit de consommation de plus, échangeable, comme tous les autres, s'il n'est pas à la hauteur des espérances. Le drame de ces enfants mais également des familles qui attendent souvent longtemps avant d'obtenir les laissez-passer nécessaires pour rencontrer le ou les enfants tant espérés n'est pas une affaire privée mais bien chose publique [*res pública*], un choix de société, réglementé par des textes de lois. Bruno Perreau (2012, p.173) fait remarquer que dans nos sociétés occidentales, non seulement l'enfant est devenu le centre de la famille, il en est devenu également la mesure. S'il ne remet pas en question l'existence des droits des enfants, il considère que « l'intérêt de l'enfant ne peut s'apprécier qu'au cas par cas » (ibidem) et que dans cette évaluation de la situation, s'il ne faut pas mettre en péril les droits de l'enfant, il ne faut pas non plus sous-estimer le désir des parents car, selon lui, reconnaître ce désir, « c'est ne pas placer l'enfant en situation de dette » (Perreau, 2012, p.174). Pour reprendre la comparaison avec les familles d'accueil initiée en début de sous-chapitre, nous nous retrouvons avec, d'un côté, des familles qui juridiquement ont pu couper les liens biologiques et qui reconstruisent leur parenté sur d'autres bases que la biologie et, de l'autre, des familles à qui des enfants leur ont été confiés mais où la rupture biologique est niée (pour ne pas briser la continuité dans le cas d'un retour avec les parents biologiques). Voilà une contradiction que nos sociétés font subir aux jeunes qui grandissent dans des familles différentes que celles de leur parenté biologique, en promouvant un modèle familial basé sur la cas de figure « un père, une mère et des enfants biologique » alors que la grande majorité d'enfants de nos jours (de par les familles recomposées) ne vivent plus selon ce schéma là, bien qu'il continue à être considéré comme LA référence.

Pour suivre une idée d'Anne Cadoret (2011), je considère que bon nombre d'enfants iraient mieux si nous acceptions de considérer que la famille peut se composer de multiples manières et non pas seulement en suivant le modèle évoqué ci-dessus. Rendre légitime le fait d'avoir plusieurs « pères » ou plusieurs « mères » (ce qui se fait d'ailleurs dans d'autres sociétés) aideraient les jeunes qui se sentent toujours « hors-jeu » à faire pleinement partie du monde dans lequel ils vivent.

4. Des liens qui travaillent le sens commun

La figure de l'adopté perturbe le sens commun, les codes préétablis et dévoile les rapports de pouvoir en jeu. Analyser les manières dont les jeunes et leurs familles affrontent le quotidien en déjouant les lieux communs met en lumière leur créativité et leurs capacités (*agency*) à faire face à leur situation. Parents et enfants élaborent de nombreuses stratégies au quotidien pour ne pas perdre la face¹⁵.

Comme le souligne Marc Derycke dans ce volume, c'est dans la négociation des règles de l'espace/temps intime que s'initie les règles de savoir vivre en société ; adopter des règles de vivre-ensemble dans la famille (d'accueil, d'adoption ou biologique), c'est également préparer pour le vivre ensemble en société. Cela doit se faire en tenant compte des rapports asymétriques. Plutôt que de viser l'égalité (des intelligences, des

¹⁵ Du côté parental, la pièce de théâtre *Fa'a'amu L'enfant adoptif* de Roger Lombardot mentionnée antérieurement en est une démonstration exemplaire.

volontés), ajoute cet auteur, il faut la supposer c'est-à-dire avoir confiance en l'autre par delà les différences, voire les différends. La confiance accordée est aussi une supposition de capacité à vivre ensemble malgré des expériences négatives. La confiance s'est aussi la capacité à oublier les fautes, les « grosses bêtises ». Marc Derycke considère qu'accorder la confiance c'est poser un acte de citoyenneté au sens complet du terme. Inspiré de la proposition de Jacques Rancière, il souligne l'importance de la construction des plans d'égalités. Tant pour les parents que pour les enfants, il s'agit de créer des conditions pour que puisse émerger la manifestation de cette émancipation en résistant aux provocations, en maintenant la confiance, en accordant aux enfants la liberté d'agir et d'inventer des solutions nouvelles. Il s'agit de résister aux provocations et aux jugements tout fait.

Nous avons pu constaté que les enfants rencontrés qui ont pu dialoguer avec leurs parents sur les raisons de leurs différences affrontent plus sereinement les remarques ou attitudes désobligeantes à leur égard dans les espaces publics. Car ceux-ci, loin d'être des « lieux privilégiés de la formation de citoyens solidaires » (Tonnelat, 2016, 7) comme le prônent de nombreux auteurs, ils sont bien davantage des lieux de confrontation à l'altérité, de mise à l'épreuve, voire de déclaration ouverte d'hostilité. Ce sont avant tout « des lieux d'apprentissage de compétences qui permettent aux citoyens de se déplacer en dehors de leur foyer ou quartier, compétences d'où peuvent émerger des prescriptions normatives antidiscriminatoires. « Peuvent », car celles-ci ne sont pas toujours respectées ou adoptées par les individus et les gouvernements. » (ibidem).

Le malaise de certains jeunes adoptés n'est donc pas une simple question personnelle mais le reflet des contradictions de notre société et de ses tabous sur les rapports de forces et des inégalités qui travaillent toute société. L'adoption internationale met en évidence les paradoxes du vivre-ensemble de nos sociétés contemporaines qui se veulent plurielles et ouvertes sur les différences mais qui, dans le fond, en acceptent plus facilement certaines et moins d'autres. Elle pose une série de questions sur la parenté, les gènes, l'appartenance, la culture, la nation, voire la « race ». Elle interroge conjointement famille, communauté et nation. Explorer la figure de « l'adopté » au prisme de la notion de citoyenneté a mis en avant la nécessité d'ouvrir cette dernière à une vision plus large qu'en tant que statut ou capacité politiques. Suivant les recommandations de Catherine Neveu (2012), j'ai essayé de mettre en lumière les liens entre identité(s) et citoyenneté, le décalage entre « définitions juridiques ou normatives d'une part et représentations et pratiques sociales d'autre part » (Neveu, 2012, p.1) pour mettre en avant le fait que la citoyenneté est à la fois un construit social et politique car « Être citoyen, c'est en effet, non seulement être dans une relation avec un État, mais c'est aussi être membre d'une collectivité, à la fois juridiquement constituée, et socialement construite » (Neveu, 2012, p.7-8). Analyser les trajectoires des adoptés (au travers de leur biographie mais également de leurs mouvements quotidiens en ville) permet de comprendre comment ils négocient leurs liens, leurs « factures et fractures » (Latour, 2000) avec la nation catalane, non pas dans l'optique de comprendre s'ils sont libres ou attachés mais pour tâcher de comprendre la qualité des liaisons qui se construisent entre eux et leurs familles, entre leur famille adoptive et la société, ainsi que la société avec eux tous (parents adoptifs et enfants adoptés).

Bibliographie :

- CADORET Anne (2011) "The adopted child and the contemporary kinship: The matter of belonging to two families", *Publicacions AFIN*, n°31, septembre 2011, p.1-9.
http://ddd.uab.cat/pub/afin/afinENG/afin_a2011m9n31iENG.pdf
- DERYCKE Marc (dir.) (2016), *Citoyennetés de non citoyens*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Lyon.
- GERVAIS-LAMBONY Philippe (2012), « Citadinité », dans *Dictionnaire critique de la mondialisation*, Cynthia Ghorra-Gobin (dir.), Paris, Armand Colin, p.115-116.
- GODELIER Maurice (2004) *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard.
- HOWELL Signe Lise (2009) « La voix du sang : adoptés et immigrés dans les discours sur la biologie et la culture » *Ethnologie française*, tome XXXIX, n°2, p. 331-339.
- HOWELL Signe Lise, MARRE Diana (2009), « Discours sur la destinée et adoption internationale », dans *Défis contemporains de la parenté*, Enrique Porqueres i Gené (dir.), Paris, EHESS, p. 197-222.
- JOSEPH Isaac (1998), *La ville sans qualités*, Paris, Ed. de L'Aube.
- KASTORYANO Riva (2012), « Citoyenneté », dans *Dictionnaire critique de la mondialisation*, Cynthia Ghorra-Gobin (dir.), Paris, Armand Colin, p.117-118.
- LATOUR Bruno (2000), « Factures/fractures ; De la notion de réseau à celle d'attachement », dans *Ce qui nous relie*, André Micoud et Michel Peroni (dir.), La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, p.189-208.
- MONNET Nadja, SAN ROMAN Beatriz, MARRE Diana (2016), « Étrangers dans leur ville : les jeunes issus de l'adoption internationale à Barcelone », *Ethnologie française*, tome XLVII, n° 2, p. 335-346.
- NEVEU Catherine (2004) « Les enjeux d'une approche anthropologique de la citoyenneté », *Revue européenne des Migrations Internationales* (CNRS), 20(3), p. 89-101. Consulté sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00178129>.
- OUELLETTE Françoise-Romaine, SAINT-PIERRE Julie (2011), « Parenté, citoyenneté et état civil des adoptés », *Enfances, Familles, Générations*, n°14, p. 51-76.
www.efg.inrs.ca
- PERREAU Bruno (2012), *Penser l'adoption ; La gouvernance pastorale du genre*, Paris, PUF, collection Ethique et philosophie morale.
- SAYAD Abdelmalek (1997, 1991), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck.
- SIMMEL Georg (1905, 2012), *El extranjero*, Madrid, Sequitur.
- TONNELAT Stéphane (2016), "Espace public, urbanité et démocratie » *la Vie des idées*, 30 mai 2016. <http://www.laviedesidees.fr/Espace-public-urbanite-et-democratie.html>